

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2017**  
**COMPTE RENDU**

**A. APPEL**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 16 novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 10 novembre 2017

**PRESENTS** : IDRAC Francis, VAZQUEZ Fabien, CLAIR Christine, LOMBARD Evelyne, DUPOUX Jean Luc, NICOLAS Claire, NINARD Yannick, SAINTE LIVRADE Régine, TOUZET Denise, ROQUIGNY, CZAPLICKI Thierry, SABATHIER Pierre, HERNANDEZ Alfred, DUCARROUGE Christine, DUPRE Jacques, MINVIELLE-REA Corinne,

**PROCURATIONS** :

THULLIEZ Angèle à IDRAC Francis  
 DUBOSC Patrick à DUPOUX Jean Luc  
 VERDIE Jean Marc à LOMBARD Evelyne  
 TANCOGNE Bernard à NINARD Yannick  
 MARQUES Ana à CLAIR Christine  
 DALBY Raphaël à SABATHIER Pierre  
 LANDO Marylène à SAINTE LIVRADE Régine  
 VILSONI Emilie à TOUZET Denise  
 ANDREETTA Jacques à DUPRE Jacques

**ABSENTS** : CORNETTE Elisabeth, LAHILLE Bertrand, ROUGE Jean Hubert, BOURGEOIS Mélanie

**SECRETAIRE** : MINVIELLE-REA Corinne

**B. APPROBATION DU PROCES VERBAL**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2017**

## C. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

### COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, PREND acte des décisions prises.

## D. FINANCES

### REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, ADOPTE le règlement d'attribution de subventions communales aux associations.

#### CCGT – Transfert de la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage – Fixation des attributions de compensation

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, et FIXE les attributions de compensation telles que décrites dans les tableaux transmis, pour l'année 2017

#### CCGT – Remboursement frais financiers transfert prêt Crédit Agricole de la MJC

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le remboursement par la CCGT des annuités d'emprunts relatifs à la compétence « «Maison de la Jeunesse et de la Culture » supportés par la commune de L'Isle Jourdain pendant la période transitoire tel que présenté ci-dessus.

#### CCGT – Remboursement frais de recrutement

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le remboursement par la CCGT des frais de publications d'une annonce de recrutement.

#### AMENAGEMENT AVENUE DE ROZES Tranche 2 – Convention d'aménagement routier avec le Conseil Départemental du Gers

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'aménagement routier avec le Conseil Départemental du Gers, DIT que les crédits nécessaires à l'opération seront prévus au budget principal de la Commune, exercice 2018.

## E. AFFAIRES GENERALES

### OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES – Commerces de détail alimentaire

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE ABSOLUE par 24 voix pour et 1 abstention dont Madame MINVIELLE-REA Corinne, EMET un avis favorable sur le calendrier 2018 relatif aux ouvertures dominicales autorisées des Commerces de détail alimentaire, à savoir : 02 décembre 2018, 09 décembre 2018, 16 décembre 2018, 23 décembre 2018 et 30 décembre 2018.

**OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES – Commerces de détail de produits surgelés**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE ABSOLUE par 24 voix pour et 1 abstention dont Madame MINVIELLE-REA Corinne, EMET un avis favorable sur le calendrier 2018 relatif aux ouvertures dominicales autorisées des Commerces de détail de produits surgelés, à savoir : 09 décembre 2018, 16 décembre 2018, 23 décembre 2018, et 30 décembre 2018

**OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES – Commerces de voitures et de véhicules automobiles légers**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE ABSOLUE par 24 voix pour et 1 abstention dont Madame MINVIELLE-REA Corinne, EMET un avis favorable sur le calendrier 2018 relatif aux ouvertures dominicales autorisées des Commerces de voitures et de véhicules automobiles légers, à savoir : 21 Janvier 2018, 18 mars 2018, 17 juin 2018, 16 septembre 2018, et 14 octobre 2018

**OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES – Commerces de détail d'habillement en magasin spécialisé**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE ABSOLUE par 24 voix pour et 1 abstention dont Madame MINVIELLE-REA Corinne, EMET un avis favorable sur le calendrier 2018 relatif aux ouvertures dominicales autorisées des Commerces de détail d'habillement en magasin spécialisé, à savoir : 14 janvier 2018, 1<sup>er</sup> juillet 2018, 16 décembre 2018 et 23 décembre 2018.

**MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX AUPRES DE LA CCGT - Gachat**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE la convention présentée, et AUTORISE Madame Angèle THULLIEZ, 1<sup>ère</sup> adjointe à signer le document précité.

<b>F. URBANISME</b>
---------------------

**ACQUISITION TERRAIN GFA DE LA COME**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE D'ACQUERIR la partie de parcelle cadastrée Section CW N°319, d'une superficie de 3 117 m<sup>2</sup>, d'un montant de 5 000 Euros, propriétaire GFA de la Come, aux même conditions d'exploitation contractées par la GFA de la Come, AUTORISE Monsieur le Maire à prendre en charge les frais de bornage et les frais de passation de l'acte, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, l'acte devant intervenir pour concrétiser cette acquisition.

**ACQUISITION TERRAIN GFA DE LA COME**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE D'ACQUERIR à la GFA de la Come, la parcelle cadastrée Section AO N°27, d'une superficie de 6 ha, pour un montant de 16 600 Euros l'hectare, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente correspondant, et DIT que tous les frais d'acquisition seront prévus au budget de la commune, exercice 2018.

**DENOMINATION DE RUES – Plaques bilingues**

La délibération est reportée à la prochaine séance.

Le 17 novembre 2017  
LE MAIRE - Francis IDRAC